Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260910-DEL15_10092026-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le jeudi 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 03 septembre 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. Madame Maryvonne CHALVET, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026- BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES ROCHETTES
15	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	23
MANDANTS	04
ABSENTS	00
APTES A VOTER	27

CONVOCATION	03-09-2026
RÉUNION	10-09-2026
AFFICHAGE	14-09-2026
TRANSMISSION	15-09-2026

RECENSEMENT DES CONSEILLERS					PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Présents	Absents	Mandants	MANDATAIRES
RENAUT Sylvain	Maire	X			
PESLIER Michel	1er Adjoint	X			
CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X			
LE GALL Olivier	3è Adjoint			X	Maryvonne CHALVET
LE DOUARIN France	4è Adjointe	X			
PIERRE Fréderic	5è Adjoint	X			
BELLETTRE Michel	Conseiller			X	Michel PESLIER
LECORGUILLE Gilles	Conseiller	X			
FRARE Pascale	Conseillère	X			
DETREZ Nicole	Conseillère			X	Frédéric PIERRE
HUGUET Nathalie	Conseillère	X			
NOUET Soizic	Conseillère	X			
METAYER Christophe	Conseiller	X			
LEBOUCHER Françoise	Conseillère	X			
LE MOUNIER Valérie	Conseillère	X			
HOUZE Laurent	Conseiller	X			
TALBOURDET Gwenaelle	Conseillère	X			
L'HOTELLIER Céline	Conseillère	X			
COCHERY Sandrine	Conseillère	X			
BRECHARD Benoit	Conseiller	X			
ANDRE Ludovic	Conseiller			X	Nathalie HUGUET
COLLONG Alexandre	Conseiller	X			
CONAN Alain	Conseiller	X			
GUYOMAR Muriel	Conseillère	X			
PASCO Mickaël	Conseiller	X			
GERRETSEN Marc	Conseiller	X			
LE GUEN Cédric	Conseiller	X			
A DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS		23	00	04	

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260910-DEL15_10092026-DE

15 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES ROCHETTES

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu la délibération n°24 du 18 décembre 2025 portant sur le budget annexe 2026 du lotissement Les Rochettes;

Vu la délibération n°16 du 5 juin 2026 portant sur le compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement les Rochettes;

Considérant que, l'affectation du résultat et la modification de certaines autorisations budgétaires impliquent l'établissement d'un Budget Supplémentaire,

Considérant la présentation en Commission « Budget Finances Ressources Communales » réunie le 27 août 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Invité à se Prononcer,

Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER l'affectation des résultats tirés du compte financier unique 2025 selon la répartition suivante :

- R002 – Excédent de fonctionnement : 269 269,87 €

D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget annexe du lotissement Les Rochettes selon le tableau suivant et précisé en annexe 9 :